

TEMPS AVEC LES ENFANTS ET TEMPS SANS LES ENFANTS

L'expérience parentale de la résidence alternée paritaire

[Benoît Hachet](#)

Caisse nationale d'allocations familiales | « [Revue des politiques sociales et familiales](#) »

2021/2 n°139-140 | pages 9 à 26

ISSN 2431-4501

DOI 10.3917/rpsf.139.0009

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-des-politiques-sociales-et-familiales-2021-2-page-9.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Caisse nationale d'allocations familiales.

© Caisse nationale d'allocations familiales. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Temps avec les enfants et temps sans les enfants

L'expérience parentale
de la résidence alternée paritaire



Benoît Hachet

Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux –
École des hautes études en sciences sociales.

La résidence alternée est une configuration minoritaire de l'après-séparation conjugale, dans laquelle les enfants partagent leur temps de résidence entre le domicile de leur père et celui de leur mère. Du point de vue des parents, avec cette organisation se succèdent des temps avec les enfants et des temps sans les enfants, entre lesquels il s'agit de repenser sa parentalité. Cet article interroge la manière dont le partage du temps participe à transformer les rôles parentaux en offrant au père comme à la mère des espaces pour inventer de nouvelles manières d'être parents, moins marquées par des assignations de genre plus traditionnelles. À partir d'un corpus d'entretiens menés auprès de quarante-deux parents avec des enfants en résidence alternée paritaire, l'expérience générale de l'alternance sera ainsi explorée, marquée par la densité et l'inventivité des temps avec les enfants et par la découverte de temps pour soi sans les enfants. Une fois posé le cadre général, les variations de l'expérience parentale seront analysées, selon les caractéristiques des personnes (âge, genre, classe sociale) et selon les événements marquants du parcours de vie comme la recomposition familiale.

MOTS-CLÉS : résidence alternée, parentalités, temporalités, genre, parcours de vie

Time with Children and Time without Children: The Parental Experience of Equal Shared Physical Custody

Shared physical custody is a minority configuration of post-marital separation, in which children share their residence time between their father's and mother's homes. From the parents' point of view, this organisation consists of time with the children and time without the children, between which parenthood and parenting are redefined. This article examines the way in which time-sharing contributes to transforming parental roles by offering both fathers and mothers spaces to invent new ways of being parents that are less shaped by traditional gender assignments. Drawing upon a corpus of interviews conducted with forty-two parents who have children in equal shared physical custody, the general experience of alternating residence is explored. It shows the density and inventiveness of time spent with children and the discovery of time for oneself, without the children. Once this general framework is established, variations in the parental experience are examined according to the characteristics of individual interviewees (age, gender, social class), as well as to key events in their life course, such as family recomposition.

KEYWORDS: shared physical custody, parenthood, parenting, temporalities, gender, life course

Selon la terminologie employée en France, la résidence alternée est une configuration suivant une séparation conjugale dans laquelle les parents partagent les temps de résidence de leurs enfants de façon paritaire. Si la « *Shared Physical Custody* »¹ (SpC) a été initiée par la Californie dès 1979, elle a été adoptée comme une option possible dans la grande majorité des pays occidentaux au tournant du XXI^e siècle, dont la France, en 2002. Avant de s'intéresser aux expériences parentales de la résidence alternée en France, il importe de préciser le poids et les caractéristiques connues de la population concernée.

Les données quantitatives les plus souvent mobilisées sont issues d'une analyse des décisions de justice de 2012, date de la dernière enquête de ce type disponible (Guillonnet et Moreau, 2013)². En juin 2012, 17 % des décisions de divorce ou de séparation avec enfants donnaient lieu à une résidence alternée, 71 % à une résidence chez la mère et 12 % à une résidence chez le père (*ibid.*). En s'appuyant sur les déclarations fiscales, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) estime le nombre d'enfants en résidence alternée à 400 000 en 2016 (Algava et al., 2019), et celles du recensement de la population permettent d'en dénombrer 480 000 en 2020, ce qui représente 3,4 % des enfants mineurs, ou 12 % des enfants de parents séparés (Bloch, 2021).

Les études quantitatives menées dans différents pays occidentaux, quelles que soient les définitions retenues de l'alternance³, concluent toutes que le choix de la résidence alternée est d'autant plus fréquent que les niveaux de revenu et de diplôme des parents sont élevés, que la durée depuis la séparation est courte, que les parents s'entendent bien, que le père était investi dans l'éducation des enfants avant la séparation (et reconnu comme tel par la mère), et que les enfants sont âgés de 5 à 10 ans (Kitterod et Lyngstad, 2012 ; Nielsen, 2013 et 2018). De façon très majoritaire, la résidence alternée est mise en place par des parents séparés qui sont d'accord sur ce choix (Belmokhtar et Cretin, 2015 ; Hachet, 2021).

En France, les enquêtes de l'Insee sur la résidence alternée indiquent qu'elle est plus fréquente parmi les parents diplômés, doublement actifs, et appartenant aux catégories sociales moyennes et supérieures – 58 % des pères en emploi ayant un enfant alternant appartiennent aux catégories cadres et professions intermédiaires, contre 48 % dans les « familles traditionnelles » (57 % et 51 % pour les mères) (Bloch, 2021), confirmant les analyses fondées sur les statistiques de la justice (Bessière et al., 2013). Géographiquement, elle est moins fréquente à Paris et en Île-de-France que dans le reste du pays, et plus répandue dans les départements de l'ouest (Algava et al., 2019 ; Céroux et Hachet, 2019 ; Bloch, 2021) ; les dernières données du recensement de la population indiquant qu'elle est plus fréquente en milieu rural (15 %) qu'en milieu urbain (10 %) (Virost, 2021). La progression relative du nombre d'alternances, informée par l'Insee (Algava et al., 2019 ; Bloch, 2021) ou la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf – Céroux et Hachet, 2019) incite à penser que la pratique se démocratise comme cela a été constaté à l'étranger (Cancian et al., 2014 ; Nielsen, 2013).

Théoriquement, « cette émergence de la Shared Physical Custody peut être associée aux aspirations d'une égalité de genre entre les parents, dans laquelle les mères sont plus actives sur le marché du travail, plus engagées dans leurs carrières professionnelles et plus demandeuses d'égalité dans le partage des tâches domestiques, alors

1. Terme utilisé aux États-Unis et le plus souvent dans les travaux de langue anglaise pour désigner le partage concret du temps de résidence des enfants après un divorce ou une séparation. Il se distingue de la *shared legal custody* qui désigne l'autorité parentale conjointe.

2. Depuis le 1^{er} janvier 2017, les divorces par consentement mutuel peuvent se décider chez le notaire et les données ne sont pas consolidées ; on ne dispose donc pas de chiffres plus récents provenant du secteur de la justice.

3. Au niveau international, les frontières temporelles varient. Certains chercheurs retiennent une quotité comprise entre 25 % et 75 % du temps (Cancian et al., 2014), d'autres, un minimum de 30 % du temps au minimum passé chez l'un des deux parents (Berger et al., 2008, p. 276). Plus rarement est retenue une égalité de temps passée chez le père ou la mère (Bjarnason et Arnasson, 2011).

que les pères veulent plus s'occuper de leurs enfants » (Bernardi et Mortelmans, 2021, p. 5). Cette perspective d'égalité de genre, inscrite dans les choix plus paritaires des nouvelles générations étudiées par Kathleen Gerson (2010), est susceptible de rebattre les cartes des rôles de genre traditionnels dans lesquels la mère est assignée à l'élevage des enfants quand le père occupe principalement la fonction de pourvoyeur de ressources économiques (Parsons et Bales, 1955). Comparativement aux situations de séparation les plus fréquentes dans lesquelles les mères restent avec leurs enfants, lorsque les pères sont plus lointains (Régner-Loilier, 2013), dans la résidence alternée, les pères apparaissent comme « investis » et les mères « libérées » (Sodermans et al., 2015). Ils apparaissent alors comme de nouveaux parents par rapport aux standards les plus répandus.

Cet article étudie la manière dont le partage paritaire du temps de résidence des enfants institue de nouvelles formes d'expériences parentales, dans lesquelles les pères et les mères se retrouvent en position de pouvoir assumer alternativement l'ensemble des charges parentales, tout en ayant des espaces pour eux quand ils ne sont pas avec leurs enfants. Comme l'écrivent Elisabeth Thomson et Jiri Turunen, « les parents en résidence alternée rapportent que leurs vies sont divisées en deux parties, une dans laquelle ils sont engagés intensément dans les soins aux enfants et moins dans leur travail, et l'autre pendant laquelle ils travaillent de longues heures avec la liberté de ne pas être contraints par les charges d'enfants » (2021, p. 27).

En dépit des oppositions très fortes qu'elle a pu susciter dans certains milieux féministes associant la loi de 2002 à « un backlash néo-patriarcal⁴ » (Dufresnes et Palma, 2002, p. 48), cette configuration transforme l'économie générale de la famille. « La nature du temps que les parents passent avec leurs enfants est fondamentalement différente dans les familles dans lesquelles les enfants changent de domicile par rapport à celles où ils vivent avec leurs deux parents dans le même logement ou de manière principale avec l'un d'entre eux » (Thomson et Turunen, 2021, p. 26). Dans cette perspective temporelle, cet article interroge ainsi les expériences parentales de l'alternance, entendues comme l'ensemble lié des pratiques et des ressentis des parents. Comment le temps partagé de la résidence des enfants transforme-t-il les expériences parentales ? Effectué le plus souvent selon un rythme hebdomadaire (Hachet, 2014), le partage du temps institue de nouvelles parentalités, tant dans l'espace du quotidien qu'il s'agit de réaménager que dans celui du parcours de vie marqué d'abord par le choc de la bifurcation vécue au moment de la séparation, puis soumis à divers événements qui viennent modifier les agencements habituels, dont les moindres ne sont pas les recompositions familiales.

En France, deux études sociologiques principales se sont intéressées à l'expérience parentale de la résidence alternée à partir d'une interrogation des situations vécues⁵. L'enquête de *Fors Recherche sociale* (Brunet et al., 2008), et celle de Sylvie Cadolle (2008, 2010 et 2011). La première est à la fois quantitative et qualitative⁶, et la seconde uniquement qualitative⁷. Les deux concluent que les femmes subissent davantage la résidence alternée que les hommes, les premières souffrant plus de l'absence des enfants, alors que les seconds ont du mal à réorganiser leur travail, quand ils ne sont pas secondés par d'autres femmes pour s'occuper de leurs enfants (Cadolle, 2008). L'enquête de

4. Le terme de « *backlash* » peut être entendu comme une réaction aux avancées du féminisme.

5. Est laissé de côté le travail pionnier de Gérard Neyrand (1994) qui s'intéressait à la résidence en alternance avant que la loi ne l'ait reconnue, puisqu'elle engageait alors uniquement des parents qui passaient outre les règles légales ; comme le sont les études relatives à l'analyse des décisions de justice (Le Collectif Onze, 2013) qui ne se soucient pas à l'expérience vécue de la séparation dans la durée.

6. Un questionnaire a été distribué à 310 parents allocataires de la Caisse d'allocations familiales partageant les allocations familiales en raison de leur situation d'alternant, et 56 entretiens ont été menés (25 mères et 31 pères) auprès de parents appartenant aux catégories supérieures.

7. Enquête par entretiens menée auprès de 27 parents de catégorie supérieure, dont 8 pères (Cadolle, 2011).

S. Cadolle, menée uniquement dans les milieux sociaux supérieurs et centrée seulement sur une problématique de genre, ne permet pas d'appréhender la diversité des situations selon l'âge ou la catégorie sociale d'appartenance des parents. Dans ces deux études, les bornes du partage des temps de résidence sont soit non précisées (Brunet *et al.*, 2008), soit très larges, « *au moins quatre jours sur quatorze dans l'année écoulée au domicile de l'autre parent* » (Cadolle, 2008, p. 179). Pour éviter de comparer des situations hétérogènes dans lesquelles les enfants résident de fait plus chez leur mère que chez leur père, une définition de la résidence alternée est retenue ici, dans laquelle les enfants passent autant de temps avec chacun de leurs parents.

Plus de dix ans après ces premiers travaux, l'enquête présente s'est appuyée sur des entretiens avec quarante-deux parents en situation d'alternance paritaire (encadré méthodologique) pour comprendre ce que le partage du temps faisait aux parentalités. Les deux premières parties s'intéressent au cadre commun de l'expérience de chacun des temps de la résidence alternée, dans lesquelles il s'agit d'inventer une parentalité sans « l'autre parent » quand les enfants sont là (partie 1) et de s'approprier des nouveaux temps pour soi quand ils sont absents (partie 2). La troisième partie analyse les variations de l'expérience parentale selon les positions et les parcours des parents concernés.

Méthodologie : une enquête qualitative sur la résidence alternée paritaire

Entre 2011 et 2017 Trente-cinq situations d'alternance égalitaires ont été interrogées par le biais d'entretiens approfondis avec quarante-deux parents, en ne rencontrant le plus souvent qu'un seul des deux parents concernés. Le recrutement a été réalisé selon plusieurs canaux, par la méthode « boule de neige », dans les centres de médiation familiale ou dans les institutions publiques qui offrent un soutien aux parents. Lors de la constitution de l'échantillon, l'objectif était d'interroger autant de pères que de mères et que les participants aient des profils variés en termes d'âge, de sexe, de nombre d'enfants, de niveaux de revenu et d'éducation, d'ancien statut marital, de judiciarisation de leur séparation, de configuration familiale actuelle et de durée de la séparation (tableau 1).

Tableau 1 – Caractéristiques des situations étudiées

Sexe des parents (n = 42)	Pères : 21 Mères : 21	Taille des fratries (n = 35)	1 enfant : 7 2 enfants : 24 3 enfants et plus : 4
Âge moyen des parents	41,5 ans (de 32 à 54 ans)	Âge moyen des enfants	9,6 ans (de 1 à 16 ans)
Catégorie sociale (n = 42)	Cadres et professions intermédiaires : 33 Ouvriers, employés : 7 Autres : 2	Passage par la justice (n = 35)	Oui : 12 Non : 23
Lieu de résidence (n = 35)	Île-de-France : 21 Province urbaine : 10 Province rurale : 4	Modalité de mise en place de la résidence alternée (n = 35)	Accord : 28 Désaccord : 6 Demande des enfants : 2
Durée moyenne de la vie conjugale avant la séparation	12,2 ans	Situation de couple actuelle (n = 42)	Pas en couple : 27 Couple cohabitant : 10 Couple non cohabitant : 5
Durée moyenne de la séparation	4,4 ans (de 2 mois à 14 ans)	Rythme de l'alternance (n = 35)	Hebdomadaire : 26 Infrahebdomadaire : 5 Suprahebdomadaire : 2 Variable : 2

Les entretiens ont été menés selon la méthode semi-directive, centrés essentiellement sur l'expérience temporelle de la résidence alternée, afin de comprendre la manière dont était vécue l'alternance de la présence et de l'absence des enfants. Les dimensions matérielles des conditions de vie apparaîtront dans les indications sociales, professionnelles et géographiques associées aux personnes citées (tableau 2).

Tableau 2 - Caractéristiques des parents alternants cités dans le texte

Prénom anonymisé ⁸	Profession	Âge (ans)	Lieu de résidence	Sexe et âge des enfants ⁹	Modalités d'entrée en résidence alternée	Durée de l'alternance	Année des entretiens
Anne	Enseignante en lycée général	42	Paris	G9, G7	Accord commun	2 ans	2013, 2016
Arnaud (Louise)	Architecte	42	Paris	F15, G11	Accord après médiation familiale	10 ans	2014
Bojan (Marie-Pierre)	Professeur des écoles	38	Seine-Saint-Denis	F14, F10	Accord commun	7 ans	2011, 2016
Christophe	Enseignant en lycée professionnel	42	Banlieue de Pau	F15, G13	Accord commun	4 ans	2014
Claude (Muriel)	Magasinier	54	Village du Gers	G15, F10	Accord commun	2 ans	2015
Cynthia	Principale adjointe de collègue	45	Ville du Lot-et-Garonne	G16, G14, G11, G9	Accord commun	6 ans	2015
Delphine	Maîtresse de conférences	42	Paris-Yvelines	G16, G13	Accord commun	2 ans	2014
Élise	Ex-enseignante en lycée général	63	Essonne-Paris	G42, G24	Accord commun	10 ans	2013
Geneviève	Ex-enseignante en lycée général	65	Essonne	F37, G34	Accord commun	15 ans	2013
Jérôme	Chercheur	39	Paris	F11, G7, G3	Demande du père	1 an	2011, 2017
Louise (Arnaud)	Architecte	43	Paris	F15, G11	Accord après médiation familiale	10 ans	2014
Ludovic	Vidéaste	41	Hauts-de-Seine	F9, G6, (G1)	Demande des enfants	1 an	2013, 2016
Magalie	Enseignante en lycée général	40	Seine-Saint-Denis	G13, G9	Accord commun	1 an	2014
Manuel	Ouvrier au département	44	Village de Saône-et-Loire	G13, G9, G8	Demande du père	3 ans	2015
Marc	Employé chauffagiste	32	Village de Saône-et-Loire	F7, G3	Accord commun	2 ans	2015
Marie-Pierre (Bojan)	Infirmière	37	Seine-Saint-Denis	F14, F10	Accord commun	7 ans	2011, 2016
Marion	Conseillère Pôle emploi	43	Le Mans	F23, G14	Demande des enfants	9 ans	2015
Muriel (Claude)	Sans emploi	42	Village du Gers	G15, F10	Accord commun	2 ans	2015
Paul	Artiste peintre	52	Marseille	G14	Accord commun	5 ans	2015

8. Le prénom entre parenthèses est celui de l'ex-conjoint.

9. G pour garçon, F pour fille. Leur âge est indiqué au moment du premier entretien.

L'invention de nouvelles parentalités dans les temps avec les enfants

Par rapport à l'époque de l'avant-séparation, durant laquelle la parentalité était vécue sur le mode de la continuité, la résidence en alternance réduit les temps de présence avec les enfants en les divisant par deux. Les moments de coresidence du parent et de ses enfants, plus rares, apparaissent par là même précieux et sont investis de nouvelles formes de présences, plus proches et plus denses. Se retrouvant sans l'autre parent pour la prise en charge quotidienne de leurs enfants, les pères comme les mères inventent des manières d'être parent en dehors du cadre de la conjugalité parentale précédente.

Les temporalités denses des débuts de l'alternance

Au début de la mise en place de la résidence alternée, les parents séparés cherchent à retrouver une place de parent à part entière :

« Je reprenais un rôle plus défini et peut être que je l'avais un peu perdu, ou j'essayais d'y échapper, parce que ça n'allait pas très bien les deux dernières années. Y'avait une sorte de fuite de mes enfants, de la vie familiale. »

[Anne]¹⁰

Comme Anne, nombreux sont les parents rencontrés qui se réapproprient un « rôle » parental plus effectif au moment où ils se retrouvent seul avec leurs enfants, quand les derniers temps de la vie commune ont le plus souvent perturbé leur position de parent tant elle était liée aux démêlés conjugaux. La création d'un espace seul avec les enfants institue une nouvelle forme de parentalité. Ces temps nouveaux avec les enfants sont d'abord décrits sur le mode d'une présence rapprochée chez les pères comme chez les mères. Il s'agit, pour eux, d'être présents pour leurs enfants dans le double sens d'une coprésence résidentielle partagée et d'une attention nourrie :

« Quand j'suis avec elles, y'a un côté j'suis à cent pour cent. J'suis à cent pour cent avec elles parce que, mine de rien, je les vois qu'une fois sur deux donc c'est important d'être à cent pour cent pendant ma semaine. »

[Bojan]

« Je suis à deux cents pour cent pour eux dans la semaine. Ce qu'on apporte et qu'ils nous apportent, c'est beaucoup plus riche [...]. La petite, elle a envie de choses qu'elle fait pas avec son père, comme les magasins. C'est du temps plein pour faire tout ce qu'ils veulent, tout ce qu'ils aiment. »

[Muriel]

Les engagements parentaux de Muriel et de Bojan pendant les périodes avec les enfants sont totaux. Pour Bojan, son investissement compense le fait de ne voir les enfants « qu'une fois sur deux », que la moitié du temps. Il s'agit d'être « à cent pour cent avec elles » – coprésence –, « d'être à cent pour cent pendant [sa] semaine » – densité. Comme pour Bojan, le temps avec enfants est un temps dont la densité est exprimée par Muriel de manière quantitative, même si la manière de compter n'est pas identique. Ce temps gagné par les parents pour le consacrer aux enfants est un temps « plein », un temps dense, spécialisé, en fonction de ce que « veulent » et « aiment » les enfants. C'est un temps chargé d'apports réciproques décrits par Muriel comme « beaucoup plus riches », que dans la situation qu'elle a vécue en couple. Cette parentalité dense ou

10. Pour connaître les caractéristiques sociodémographiques des enquêtés, se reporter au tableau 2 dans l'annexe méthodologique.

« *parentalité intensive* », pour reprendre l'expression que Federica de Cordova et Chiara Sità utilisent à propos de l'homoparentalité¹¹, peut être lue comme une parentalité compensatrice. Dans le cadre homoparental, cette intensité de l'engagement parental compense les stigmates associés aux difficultés de reconnaissance de la filiation, par une participation fréquente et visible des parents dans les structures éducatives, comme les associations de parents d'élèves. Dans le cadre de la résidence alternée, cette parentalité dense vient compenser à la fois l'absence de l'autre parent pendant les temps avec les enfants – il faut déployer seul l'énergie de deux parents – et sa propre absence parentale à mi-temps – il faut rattraper le temps « perdu ». Cette « parentalité intensive » se déploie dans deux directions : celle de la recherche d'un élargissement des moments de coprésence avec les enfants et celle d'une densification des activités faites ensemble.

En contrepoint, dans l'extrait d'entretien suivant, Cynthia explique comment elle a vécu ce total engagement parental initial comme une « mission », avant de changer de comportement :

« Longtemps, j'ai mis un point d'honneur à être à la disposition de mes enfants quand je les avais, je faisais rien à l'extérieur. J'ai arrêté le théâtre, la basse, tout... Et depuis l'audience, je me suis rendue compte que c'était peut-être bête de faire de la garde alternée une espèce de mission. Je me suis un peu allégée la pression en me disant que, pour être une maman épanouie, il fallait une maman qui fasse autre chose et lâcher aussi un peu. Quand vous faites de vos enfants la raison de votre vie – même si c'est le cas –, si c'est la seule raison, ça veut dire que vous pouvez avoir une déception énorme. Donc, maintenant, je lève un peu le pied, j'ai moins de scrupules aujourd'hui à faire appel à un baby-sitter ou à les laisser une heure ou deux heures seuls. En fait, je vais pas très loin et je suis joignable. J'ai repris mes activités associatives. J'y vais maintenant même quand ils sont là. »
[Cynthia]

L'honneur pour Cynthia, comme pour la plupart des parents rencontrés, a longtemps été d'être au maximum avec ses enfants « *quand [elle] les avait* ». Dans le cas contraire, elle aurait eu des « *scrupules* », elle aurait ressenti une culpabilité à donner la priorité à ses propres envies sur la nécessité d'être avec ses enfants. Dans la durée de l'alternance et avec des enfants grandissants, les espaces très investis de la parentalité semblent se libérer, à la fois parce que les enfants sont moins demandeurs et parce que les parents désirent exercer diverses activités, même lorsque leurs enfants sont là. Les culpabilités des premiers temps s'émeussent ainsi, comme le décrit Marie-Pierre :

« Au début, je me disais "il faut que je sois là, elles arrivent, il faut que je prépare l'appartement et tout ça". Maintenant, elles savent qu'elles rentrent toutes seules, qu'elles gèrent le goûter, elles font leur travail, je les appelle, donc je suis là par téléphone et je rentre quand je suis disponible. Quand je rentre, je suis disponible pour elles mais je ne fais pas tout le rituel qu'il y avait au début... ça, c'est fini depuis longtemps. »
[Marie-Pierre]

Au début de l'alternance, les parents semblent observer cet impératif de présence aux enfants et s'organisent en conséquence. Comme en témoignent les deux extraits précédents, la durée de l'expérience de l'alternance (six et sept ans), l'âge des enfants, adolescents, et dans une moindre mesure, l'âge des parents, 37 et 45 ans conduisent

11. Federica de Cordova et Chiara Sità (PoliTeSse, Université de Vérone) : *La parentalité « intensive » comme stratégie des parents homosexuels face au débat sur la reconnaissance de la filiation, en Italie*, communication à la Journée d'Étude « Désirez la famille. Revendications, Défense et encadrement », Laboratoire interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoire et Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux, 10 juin 2016, Toulouse.

les parents alternants à moins investir leurs temps parentaux en présentiel, pour se permettre de développer des activités personnelles de manière continue, c'est-à-dire en prenant aussi sur les temps avec enfants.

Inventer une parentalité sans l'autre parent

Le partage du temps de résidence oblige chacun des parents à s'organiser dans le quotidien sans l'autre parent – ce qui ne veut pas nécessairement dire sans contact avec l'autre parent, ni d'ailleurs sans nouveau partenaire. Selon l'expression utilisée par Louise, ils inventent des formes de parentalité plus personnelles :

« Il faut inventer quand on est seule avec des enfants... Moi, ça m'a beaucoup ouverte. Du coup, après la famille, ça oblige à s'ouvrir à d'autres modèles, vraiment. Je trouve ça vraiment intéressant. Il fallait vraiment inventer. Inventer d'autres vacances, je ne sais pas... Inventer d'autres week-ends. Je l'ai vraiment pris sous l'angle de "testons autre chose, quoi, dans cette configuration-là". »
[Louise]

Louise différencie la vie familiale, entendue comme la famille conjugale (Durkheim, 1892) de « l'après-famille », situation dans laquelle les places et les rôles des uns et des autres ne sont plus guidés par des modèles normatifs partagés. Il faut donc inventer d'autres manières de faire famille, en « testant » des nouvelles façons d'organiser sa vie avec les enfants. Les espaces d'invention mentionnés ici concernent les vacances et les week-ends, au cours desquels, à la différence des temps scolaires, les enfants sont toujours là. Pour un parent seul, le temps de coprésence avec les enfants est un temps de face-à-face en dehors des routines de la vie conjugale et en dehors des assignations de chacun à un rôle de père ou de mère (Neyrand et al., 2015), puisque les tâches parentales sont de fait plus indifférenciées. Les parents interrogés expriment la singularité de ces moments pendant lesquels ils se (re)découvrent en tant que parents. Marie-Pierre considère même que son divorce a constitué l'acte de naissance de sa parentalité, quand elle s'est dégagée de sa vie conjugale trop pauvre :

« Quand j'étais avec leur père, on s'ennuyait très fortement depuis longtemps, donc on avait une vie très pauvre... Par contre, depuis qu'on a divorcé, on a vraiment une vie individuelle riche, c'est-à-dire que, lui, il leur apporte des choses que, moi, je pense, je ne leur apporte pas. On est deux personnalités totalement opposées. Donc, du coup, pour les filles, ça a été une vraie richesse. On s'est trouvés en tant que parents réellement en fait à ce moment-là. »

Du point de vue des enfants, *La résidence alternée ouvre des perspectives de métissage singulier*, selon le titre de l'article de Pascale Michaud-Delahaye (2009) – les normes et les pratiques avec l'un ou l'autre des parents n'étant pas identiques, même si elles peuvent être coordonnées. Du point de vue des parents, la résidence alternée ouvre des perspectives de souveraineté parentale personnelle, sans les interférences plus ou moins difficiles des compromis de couple antérieurs. Quand ils sont dans leur période de résidence avec leurs enfants, les parents sont souverains sur leur territoire pour ce qui concerne la fixation des règles relatives à l'organisation de la vie quotidienne – heures de coucher et de lever, menus des repas et manières de table, durée de visionnage de la télévision ou d'autres écrans, temps consacré au travail scolaire, types d'activités le week-end, etc. S'il n'est pas d'accord avec les pratiques éducatives usuelles mises en œuvre, l'autre parent a seulement la possibilité de le déplorer, sans avoir de réels moyens d'agir sur leur transformation. La séparation conjugale et la création d'espaces parentaux distincts favorise l'émergence de « cultures » parentales différentes, qui sont l'expression de préférences parentales personnelles.

Des changements des manières de table et de l'économie générale du repas montrent la manière dont cette nouvelle configuration transforme cette institution centrale de la famille, le plus souvent à la charge des femmes. Muriel comme Cynthia, qui appartiennent à des milieux sociaux différents, décrivent l'abandon de la cérémonie :

« J'étais très "on se met à table, on met une nappe..." Maintenant, on boit du coca à table... Avant, les enfants n'avaient pas le droit. Avant, pas de télé pendant le repas... Maintenant, on est parfois devant la télé avec du coca. Mon grand me dit "c'était pas comme ça avant !" »

[Muriel]

« Il y a des blocages qui se sont faits. Le poisson rouge, le labrador dans le jardin et tout ça, je peux plus, c'est fini. Quand on était mariés, c'était comme ça. Aujourd'hui, je leur demande "ça vous dérange pas de manger toujours la même chose ?", parce qu'en fait je fais mes courses sur Internet »

[Cynthia]

Dans ces deux cas, le fonctionnement de l'organisation familiale avant la séparation était régi par des normes construites en couple selon les modèles les plus répandus de ce qu'il convient de faire en famille, et particulièrement sur ce que les « mères de famille » doivent mettre en œuvre. Sitôt les séparations consommées, les nouveaux territoires de la parentalité ouverts par la résidence alternée ont permis à ces deux mères de « réinventer la famille »¹², en sortant des représentations et des pratiques passées pour expérimenter d'autres manières de vivre leur parentalité.

Être parent à distance dans les temps sans les enfants

Que devient l'expérience parentale durant les temps sans les enfants ? Les premières semaines sans eux sont décrites par les mères comme par les pères comme des moments difficiles marqués par le manque. Ces sensations se mêlent aux adaptations multiples de la période postséparation, qui peuvent être vécues comme un échec ou sur un mode plus libérateur. Après quelques mois, ou parfois quelques années, les uns et les autres investissent ces espaces sans enfants – quand ils n'en ont pas d'autres qui vivent avec eux pendant ces temps-là – comme autant de temps pour soi en dehors des contraintes familiales du quotidien. Les parents, et plus encore les mères, restent néanmoins attentifs à leurs enfants absents en construisant des formes de parentalités à distance.

La découverte de nouveaux temps pour soi

Les temps sans les enfants se découvrent plus ou moins rapidement comme des nouveaux territoires de vie qui n'existaient pas durant la vie conjugale précédente. S'ouvrent alors de nouveaux espaces pour soi qui sont décrits comme des temps de libération, des temps riches d'activités et des temps reposants et confortables. Les expériences de libération se caractérisent par un relâchement des normes et des contraintes de la vie familiale. Dans le corpus, ce vécu ne concerne pas tous les parents, mais les femmes comme les hommes peuvent l'expérimenter. Il semble davantage toucher les parents les plus jeunes au moment de la séparation et ceux qui ont été en couple de façon précoce :

12. Expression empruntée au livre de Catherine Bonvalet, Céline Clément et Jim Ogg (2011).

« Je suis passée d'un statut de femme mariée pendant quinze ans, jeune – je me suis mise en couple avec mon ex-mari, j'étais très jeune – donc y'avait plein de choses que je n'ai pas vécues, du coup, à la séparation, pour moi ça a été une espèce d'explosion. C'était l'excès quand j'avais pas les filles. Donc je sortais tout le temps, tout l'temps, tout l'temps. Je m'appelle un rythme de vie complètement débraillé comme une adolescente. »

[Marie-Pierre]

« J'ai pas eu de période de jeunesse, j'ai fait n'importe quoi. Et par contre, je l'ai eue après la séparation [...]. Le premier janvier [jour de la séparation] ça a été une nouvelle vie, avec des nuits de folie, des machins, des trucs que j'avais jamais faits avant. »

[Arnaud]

Au moment de la séparation – à 30 ans pour Marie-Pierre et à 32 ans pour Arnaud –, ils changent de statut, en redevenant célibataires sans enfant la moitié du temps. Même si Arnaud est quitté par son ex-compagne, alors que Marie-Pierre a quitté son mari, leur description de ces nouveaux temps est assez proche. Ils s'étourdissent et veulent rattraper le temps d'une jeunesse perdue, dans une forme de retour en arrière dans leurs parcours biographiques. Ici, les temps décrits sont nocturnes, des temps de sorties répétées, des temps de fête, de séduction et d'aventures érotiques, loin de la conjugalité antérieure, et des responsabilités parentales des temps avec les enfants. Pour les parents, les temps sans les enfants se remplissent de multiples activités comme pour Marion et Marc :

« Je commence à sortir. Dans ma vie, je l'avais jamais fait. Parfois je me force un peu au début. J'avais l'impression d'avoir rien vécu. Quand on s'est mis ensemble j'avais 19 ans et un enfant tout de suite. Je suis passée de chez mes parents à la vie conjugale [...]. Puis j'ai été sur Ovs [On Va Sortir] faire des activités avec d'autres personnes en 2010. J'ai commencé à rencontrer du monde, à avoir des histoires, avoir du temps pour moi. »

[Marion]

« Le mercredi et le jeudi je ne compte pas mes heures, s'il y a des devis à faire ou des chantiers. Et sinon, je fais des choses tranquilles, du sport, voir des amis, des sorties. »

[Marc]

Ces deux parents alternants, sur un rythme hebdomadaire pour l'une et infrahebdomadaire pour l'autre, ont trouvé des espaces qui n'existaient pas dans leur vie familiale avant la séparation. Marion, peu habituée, a dû apprendre à user de ce temps en passant par la médiation d'une association qui organise des sorties, quand Marc apprécie les moments de « liberté » qu'il peut s'octroyer sans ses enfants. Sans qu'ils soient toujours libérateurs ou chargés de nouvelles activités, les temps sans enfants sont aussi vécus comme des temps de confort et de repos.

« C'est un certain confort, surtout à un certain âge. On y trouve son intérêt, ça repose. Bon, j'aime les enfants, mais c'est une période où, pour la première fois, on se retrouve seule, soi, et on fait des choses pour soi. »

[Muriel]

« Le fait qu'ils partent est un moment reposant, et puis, après, on peut aller au cinéma, se dire "on va aller marcher", sortir sans être revenu pour telle heure parce qu'on les amène au sport. C'est une liberté tranquillité quoi, les deux [rires]. »

[Christophe]

Le confort des temps sans les enfants consiste dans l'existence d'un temps pour soi qui, par opposition, semblait difficilement exister dans la vie conjugale précédente, en particulier pour les femmes et quand les enfants étaient petits. L'expression utilisée par Muriel : « *pour la première fois on se retrouve seule, soi* », sans la responsabilité des enfants, ni celle de la conjugalité, n'est pas sans rappeler le célèbre roman de Virginia Woolf, *La chambre à soi* (1929), dans laquelle l'écrivaine britannique appelait de ses vœux que les femmes aient une chambre pour elles et une rente annuelle afin de pouvoir écrire et, plus généralement, exister sans être sous la dépendance des hommes. Dans le cas de la résidence alternée, les temps sans les enfants constituent « une semaine pour soi », forme la plus répandue d'organisation temporelle de l'alternance (Hachet, 2014), dans laquelle les préoccupations parentales ne sont pourtant pas absentes.

La continuation d'une parentalité à distance

Dans les semaines sans les enfants, différents types de contacts peuvent s'établir avec eux puisque les deux temps de l'alternance ne sont pas étanches (*ibid.*). Les contacts peuvent être réels et physiques ou virtuels, médiés par le téléphone ou les outils de communication en réseau. Mais quand ils s'entendent très mal avec leurs ex-conjoints, les relations avec les enfants absents peuvent être inexistantes. Néanmoins, la majorité des parents rencontrés voient leurs enfants quand ils ne sont pas avec eux, soit en se déplaçant pour les embrasser à la sortie de l'école, soit pour rendre service à leur ex-conjoint lorsqu'il est contraint par des obligations, soit parce qu'ils ont oublié des affaires ou pour de toutes autres raisons :

« *Ça arrive que sur les semaines où je les ai, l'aîné, qui est un fan de sport... aille suivre des matchs de foot chez son père quand c'est pas la bonne semaine [...]*

Enquêteur : Ils peuvent circuler ?

Oui. Par exemple, cette semaine, je les ai pas, et l'aîné est passé trois fois parce qu'il avait oublié des choses. Je dis pas qu'il passe tous les matins avant de partir à l'école, mais pas loin. C'est sur son chemin en allant à l'école. »

[Magalie]

Les contacts sont aussi virtuels et, dans ce cas, le téléphone occupe une place centrale. Benoît Céroux (2014) a montré l'importance du téléphone dans le maintien des liens entre un père « non gardien » et ses enfants. Pour ces pères, le téléphone a un usage fonctionnel lorsqu'il est utilisé pour organiser les week-ends ou échanger sur des événements particuliers, et un usage relationnel qui entretient le lien affectif (*ibid.*, p. 25). Ces deux usages ne sont pas exclusifs l'un de l'autre et peuvent changer selon les moments de l'année : plutôt fonctionnel pendant la période scolaire et plutôt relationnel pendant les longues absences des vacances estivales. Ces deux logiques d'usage du téléphone sont également observées dans les situations d'alternance résidentielle, pour les mères comme pour les pères, avec un usage qui semble plus répandu du côté maternel. Ces dernières peuvent ainsi échanger quotidiennement avec leurs enfants par téléphone : « *dès qu'on avait un truc à se dire les uns ou les autres... ne serait-ce que pour se rassurer. Avoir entendu le son de leur voix dans la journée* » (Geneviève). « *Je suis très proche de mes enfants, vraiment ; donc, moi, je veux savoir ce qui arrive, c'est pas tous les jours, mais presque* » (Delphine).

Pour les parents d'enfants en bas âge, et ici en l'occurrence pour un père, le téléphone n'est pas un outil de communication très simple à manier : « *de 3,5 ans à 7 ans, il n'avait pas vraiment envie d'être au téléphone. J'avais pas assez d'imagination pour le faire tenir longtemps au téléphone* » (Paul). Quand les situations sont très tendues entre les

parents, comme dans le cas de Jérôme, l'achat d'un téléphone portable aux enfants peut être une solution qui évite de passer par l'autre parent, mais qui n'est pas toujours efficace :

« L'an dernier, j'avais pas de contact. Puis, cette année, comme elle est au collège, je lui ai acheté un portable à ma fille. J'ai un sms de temps en temps, mais elle le regarde quasiment pas. Elle a un mail aussi mais elle le regarde très peu. On s'interdit, enfin... C'est pas que c'est interdit de téléphoner, mais on se téléphone quasiment pas. L'an dernier, quand je l'appelais, elle me répondait pas. Donc, j'ai pas de contact. »
[Jérôme]

Si les mères téléphonent à leurs enfants quand ils ne sont pas avec eux, assurant par là une forme de continuité dans la relation parentale, elles s'acquittent aussi, plus que les pères, du suivi des soins de santé (Cadolle, 2011). Cette charge de « care » (activités de soin) féminin est continuée par-delà la séparation conjugale (Voléry, 2011). Elle est non seulement plus prise en charge financièrement par les mères mais aussi en termes de charge mentale qu'elle suppose. Les entretiens avec les parents ont confirmé le fait que les rendez-vous médicaux étaient le plus souvent pris par les mères – même si c'est parfois sur la semaine des pères que tombent les déplacements – ou que les femmes assuraient davantage les suivis ophtalmologiques ou dentaires : « Elle prend les rendez-vous, et si ça tombe sur ma semaine elle me dit quand, et elle me rappelle avant pour que j'oublie pas » (Claude).

Des expériences influencées par la position sociale et le parcours de vie des parents

Les deux premières parties de l'analyse ont permis d'appréhender les expériences les plus communes de la parentalité en résidence alternée, en explorant tour à tour la manière dont les parents vivaient les temps avec les enfants et les temps sans les enfants. Tout au long du compte rendu de l'enquête ont émergé des différences dans le vécu rapporté des parents selon leur âge ou celui de leurs enfants, leur genre, leur catégorie sociale, mais aussi selon les modalités de séparation, la durée de l'alternance, la remise en couple ou la naissance de nouveaux enfants. La dernière partie a pour objet d'approfondir ces différences en montrant que l'expérience de la résidence alternée n'est pas monolithique (formant un tout homogène), en commençant par les différences de positions avant de s'intéresser aux différences de parcours.

La résidence alternée au prisme de l'âge, du genre et de la classe sociale

L'expérience parentale de la résidence alternée varie selon l'âge des enfants. Quand ils ont des enfants en bas âge, les parents interrogés semblent supporter une charge pratique et émotionnelle plus lourde. Outre la charge de travail plus importante avec des enfants petits (Lesnard, 2009), leur non-autonomie dans les déplacements oblige les parents à coordonner de façon serrée leurs emplois du temps. Un embouteillage ou un retard dans les transports publics génère alors des situations de stress pour les parents seuls, sans conjoint ou sans alliés pour aller chercher les enfants. Au moment des transitions entre les deux logements comme dans les semaines sans les enfants, les émotions ressenties semblent également être plus fortes pour les parents de jeunes enfants, les incitant, comme Sandrine, à ne pas entrer dans la chambre vide : « Je ne rentre plus parce

que, quand je vois un nounours qui traîne, il y a l'odeur de mes enfants dessus, c'est horrible quoi, c'est vraiment très physique » (Sandrine). Avec des adolescents, « le public est différent » (Christophe) : ils sont autonomes dans les transports et leur départ hebdomadaire suscite moins de déchirements. L'âge des parents compte aussi. Les parents les plus jeunes semblent mieux accepter le poids d'une organisation alternée avec leurs enfants que les parents les plus âgés, parce qu'ils peuvent reporter dans le futur un certain nombre de leurs projets. Marc, par exemple, explique qu'il acceptera des propositions de travail à l'étranger lorsque ses enfants seront grands, parce qu'il a 32 ans, et donc le temps de différer ses ambitions professionnelles. Élise, à 54 ans, a choisi d'aller vivre à Paris, alors même que sa fille entrait au lycée dans une ville de l'Essonne, parce qu'elle ne « [supportait] plus sa vie en banlieue » (Élise). En raison de son âge, elle n'avait plus le temps d'attendre, ce qui a mis fin à la résidence alternée hebdomadaire.

L'expérience de la résidence alternée impacte le genre en transformant les modèles parentaux traditionnels, comme le genre des parents influence la manière de vivre l'alternance. Si les récits recueillis laissent apparaître une proximité dans les expériences vécues – mêmes difficultés à vivre séparés des enfants dans les premiers temps de la séparation, succession semblable de moments consacrés aux enfants et de moments pour soi –, il apparaît néanmoins que les femmes séparent moins que les hommes les deux temps de l'alternance, étant plus « présentes » aux enfants quand ils ne vivent pas avec elles :

Enquêteur : « Avez-vous l'impression d'avoir deux vies ?

– Il y a une semaine où je suis une mère et une semaine où je suis une femme. Donc moins mère la semaine sans enfant. Non, attention, une semaine où mon rôle principal est d'être mère, une semaine où je peux... Je suis toujours mère. À eux, je réponds au téléphone... Comment ils vont ? Comment ça se passe ? Cependant, c'est court dans le temps. Le reste du temps, je suis plus avec mes amis, plus femme-mère, après une mère-femme. »

[Delphine]

Delphine ne peut pas dire qu'elle n'est pas mère la semaine au cours de laquelle elle ne vit pas avec ses enfants. Elle est « toujours mère », la preuve c'est qu'elle est disponible à leurs appels éventuels. Face à la demande de l'enquêteur – et dans une situation d'entretien à la fois réflexive et spontanée –, elle construit une double identité de mère et de femme, pour laquelle il ne s'agit pas de choisir mais d'ajuster l'ordre en fonction des semaines. Elle est « mère-femme » dans les temps avec enfants et « femme-mère » dans les temps sans enfants. Aucun père n'a proposé de réponse approchante. « *La vie en deux* » décrite par Monique Haicault (1984), comme la charge mentale qui y est associée, perdure par-delà la séparation et en dépit du partage du temps de résidence des enfants.

La classe sociale d'appartenance des familles concernées participe aussi aux variations de l'expérience de la résidence alternée. Dans les milieux aisés, les ressources économiques disponibles permettent d'alléger la logistique de l'alternance. Elles facilitent, entre autres, l'accès à des logements proches de l'autre parent, la possibilité d'employer des personnes pour s'occuper des enfants en cas d'indisponibilité, ou de disposer de moyens pour enrichir les temps avec et sans enfants de loisirs ou de voyages. Dans les milieux populaires, la contrainte budgétaire, renforcée par l'absence d'un double revenu pour les parents seuls, rend plus difficiles à vivre les temps avec les enfants comme les temps sans les enfants. Manuel, ouvrier avec trois enfants en résidence alternée, est en procès devant le tribunal administratif pour pouvoir toucher la moitié de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh), versée intégralement à la mère :

« J'ai écrit à la Caf [Caisse d'allocations familiales] pour demander un partage de l'Aeeh. Ils ne savent pas partager à la Caf. Je gagnerais 4 000 euros par mois ou 2 500 euros, je m'en foutrais, mais j'ai 1 400 euros, 400 euros d'aide de

mon employeur par trimestre et de la Caf pour le partage des allocs¹³. Là, pour mettre un steak dans l'assiette, c'est dur. Et les couches pour mon fils handicapé c'est 13 euros les treize couches. Faut mettre de l'essence dans la voiture. Moi, je voulais un peu d'aide pour aller une fois par mois au McDo. »
[Manuel]

Face à ses difficultés financières pour véhiculer, nourrir et sortir ses enfants, Manuel cherche des recours auprès des administrations, en raison d'une mauvaise entente avec son ex-conjointe qui l'empêche de partager à l'amiable l'allocation évoquée. Les temps avec les enfants sont vécus sur le mode de la retenue, comme ceux pendant lesquels ils sont chez leur mère.

La résidence alternée au fil des parcours biographiques

Comme il a été souligné, ici et ailleurs (Hachet, 2017), l'expérience de la résidence alternée se transforme dans la durée avec le passage des âges des enfants comme ceux des parents. Avec les mois et les années, les parents s'habituent à l'alternance des temps avec et sans les enfants, dans un processus de socialisation secondaire, appuyée sur un « travail émotionnel » continu (Hochschild, 2003). Parmi les multiples événements biographiques qui peuvent survenir, la remise en couple et la naissance de nouveaux enfants transforment la manière de vivre la résidence alternée. « *Au domicile maternel, 73 % des enfants en résidence alternée vivent dans une famille monoparentale et 27 % dans une famille recomposée (71 % et 29 % au domicile paternel)* » (Bloch, 2021, p. 2). Un peu plus d'un quart des parents qui ont des enfants en résidence alternée vivent en couple cohabitant, et une proportion sans doute non négligeable en couple non cohabitant. Selon que l'un des ex-conjoints ait un nouveau partenaire ou non, que celui-ci ait des enfants ou pas, et selon le type de résidence qui concerne ces derniers, les configurations résidentielles nouvelles sont multiples et, de manière associée, les façons pour les parents de vivre les deux temps de leur alternance. Trois types de recomposition sont présentés ici, même s'ils ne recoupent pas l'ensemble des arrangements possibles. Si les deux nouveaux conjoints sont chacun en résidence alternée, ils s'organisent généralement pour coordonner les semaines avec leurs enfants et les semaines sans leurs enfants, vivant la moitié du temps en couple sans enfant et l'autre moitié avec les leurs et ceux de leur partenaire. L'ex-conjoint de Cynthia, non rencontré, vit ainsi une semaine avec ses quatre garçons et les trois filles de sa nouvelle femme et une semaine, seul, avec cette dernière. Les temps sans enfants ne sont plus alors des temps seuls mais des temps de couple, et les temps avec enfants ne sont plus seulement des temps de parentalité mais aussi de beau-parentalité. Une autre configuration peut être celle dans laquelle un père alternant, comme Marc, se remet en couple avec une mère qui a la résidence principale de ses enfants.

« J'ai vécu avec une compagne qui avait deux enfants plus âgés, de 8 ans et 12 ans, qui ne voyaient pas du tout leur papa. C'était très compliqué. J'étais prêt à accepter de refaire ma vie [...]. Nos enfants jouaient. On gueulait. Je ne profitais plus du tout de mes enfants [...]. J'essayais de ne pas faire de différence, mais ce n'étaient pas mes enfants. Eux étaient tout le temps là. Il faut vraiment en faire l'expérience pour s'en rendre compte. »
[Marc]

Dans sa recomposition familiale, Marc vivait en permanence avec les enfants de sa nouvelle compagne, et quand il voyait les siens, il ne parvenait plus à « profiter de [ses] enfants ». Dans son cas, les temps avec ses enfants n'étaient plus vécus comme des temps

13. Depuis 2007, les parents qui ont des enfants en résidence alternée peuvent partager les allocations familiales.

de proximité paternelle, ce qui a précipité la fin de cette expérience. Symétriquement, il existe des situations dans lesquelles des femmes alternantes vivent avec des hommes qui ont leurs enfants un week-end sur deux et la moitié des vacances, dans lesquelles elles vivent plus souvent avec leurs enfants qu'avec les enfants de l'autre, à l'exception des week-ends et des vacances si les emplois du temps sont coordonnés. Les cas présentés n'épuisent pas, bien sûr, l'ensemble des configurations envisageables.

L'autre événement majeur est la naissance de nouveaux enfants. Justine Vincent interroge la naissance d'un enfant commun dans une famille recomposée comme « *une mise à l'épreuve des cadres temporels de la recomposition* », selon le titre de son article (2018). Elle montre que la naissance, ou le projet de naissance, assoit la famille recomposée dans une temporalité partagée, en créant un événement fondateur d'une mémoire collective et en ouvrant le futur par la présence d'un enfant qui sera toujours là. Pour des parents alternants, avoir un nouvel enfant consiste à s'engager, au quotidien, dans une double temporalité parentale, en ayant des enfants présents de manière continue et d'autres à mi-temps. Geneviève, qui a vécu l'alternance dans les années 1980, a refusé cette éventualité :

« Avec ce compagnon, je n'ai pas voulu avoir d'enfant... et je sais pourquoi [...]. Ce qui m'aurait gêné, c'est d'en avoir un qui est tout le temps avec moi, et un, deux, qui ne sont là que la moitié du temps [...]. Je ne me voyais pas, en leur disant au revoir le dimanche soir avec un petit dans les bras. »
[Geneviève]

Cette mère de deux enfants a ainsi anticipé les décalages des cadres temporels à venir entre ces différents enfants, certains à mi-temps et d'autres à plein temps. L'imaginaire scénographique qu'elle évoque pour expliquer son refus d'avoir d'autres enfants s'appuie sur la figure d'une transition douloureuse, qu'elle supposait difficile à vivre tant pour ses enfants que pour elle-même. D'autres parents ont sauté le pas, comme Ludovic, qui a deux enfants en résidence alternée et un jeune enfant âgé de 3 ans avec la femme avec qui il vit :

Enquêteur : « Comment tu vis le temps plein avec un enfant et le mi-temps avec les deux autres ?

– Je ne me suis pas posé la question parce que X est un bébé. Même s'ils étaient tous à plein temps, le petit, il accapare beaucoup de temps, donc ça me semble logique que je passe beaucoup de temps avec lui. Maintenant, il commence à grandir, et il commence à réclamer quand les autres sont pas là [...] Je ne fais pas la différence entre X à plein temps et les autres à mi-temps parce que, pour l'instant, si je compte en mathématiques, j'ai passé autant de temps avec X qu'avec [mon autre garçon]. Là, ça va changer, je vais passer plus de temps avec X. Est-ce que ça va changer quoi que ce soit dans l'éducation ? Je ne crois pas... c'est sûr que non... enfin, je ne sais pas. »
[Ludovic]

Ludovic égalise le temps plein passé avec son fils aîné, dont la mère s'est séparée de lui quand ce dernier était âgé de 3 ans, et le temps plein qu'il vit avec son nouveau bébé. Au moment de l'entretien, son fils est âgé de 3 ans, les temps de présence paternelle sont donc équivalents : il a vécu trois ans à plein temps avec chacun de ses garçons. Il entre alors dans une nouvelle phase dans laquelle il va commencer à vivre plus de temps avec l'un qu'avec l'autre, qui passe la moitié du temps chez sa mère. Son équation temporelle personnelle se complique, en particulier pour ce qui concerne les effets que cela peut avoir sur les deux éducations. Dans tous les cas, les alternants qui ont de nouveaux enfants vivent des temps sans une partie de leurs enfants mais ne vivent plus des temps sans enfant.

Conclusion

À la différence des situations familiales au sein desquelles les parents vivent ensemble avec leurs enfants dans un même logement, et à la différence des situations de séparations conjugales les plus nombreuses dans lesquelles les enfants résident principalement avec leur mère, la résidence alternée, instituée en 2002, offre un cadre temporel nouveau à l'expression des parentalités. Vivre une semaine avec ses enfants puis une semaine sans ses enfants, selon le rythme le plus souvent suivi, transforme les manières d'être père et mère. Dans les temps avec les enfants, chacun doit assurer les différentes tâches de l'intendance du quotidien en inventant une forme de parentalité plus personnelle, à la fois moins soumise aux rôles de genre traditionnels, comme aux compromis éducatifs de la conjugalité antérieure. Dans les temps sans enfants, la découverte de nouveaux territoires pour soi n'empêche pas les parents de continuer à assumer une parentalité à distance, construite sur des contacts ponctuels et mue par le souci des enfants absents.

Ce modèle très général de l'expérience parentale en deux temps de la résidence alternée se décline selon des formes variées en fonction des caractéristiques des acteurs concernés comme des événements biographiques qui viennent marquer leur parcours. Contrairement aux premières enquêtes sociologiques qualitatives sur la résidence alternée menées en France dans les années 2000 (Brunet *et al.*, 2008 ; Cadolle, 2011), l'enquête n'a pas révélé des femmes contrites par l'absence de leurs enfants, ni des pères totalement centrés sur leur travail et qui auraient toujours besoin d'être secondés par une mère, une sœur ou une conjointe pour s'occuper de leurs enfants. Si l'observation a montré que les mères étaient plus attentives à leurs enfants dans les temps sans les enfants, en accord avec les représentations plus continues de la maternité que de la paternité, la différence des genres seule ne permet pas de comprendre la diversité des pratiques et des ressentis parentaux. Les alternances avec des enfants en bas âge semblent être plus difficiles à vivre que celles qui se passent avec des adolescents, parce qu'elles exigent des modes de présence plus intenses dans les temps avec enfants, et suscitent des manques plus prononcés quand ils ne sont pas là. Les moins bien dotés économiquement paraissent également avoir plus de mal à vivre l'alternance que les plus aisés, dans la mesure où ils ne disposent pas de ressources suffisantes pour assurer une logistique satisfaisante aussi bien avec que sans les enfants.

Les situations familiales ne sont pas statiques et, au-delà du passage des âges des uns et des autres, les événements biographiques viennent heurter les organisations alternantes et transforment le vécu. Les recompositions familiales, de la remise en couple à la naissance de nouveaux enfants, créent de nouvelles configurations temporelles qu'il est difficile de comparer. Certains parents alternants s'associent avec d'autres alternants en vivant avec deux fratries réunies une semaine sur deux et en couple sans enfant l'autre semaine, quand d'autres vivent à plein temps avec les enfants de leur nouveau conjoint et à mi-temps avec les leurs.

Vingt ans après la loi, et au regard de sa diffusion relative sur l'ensemble du territoire, il convient désormais de ne plus traiter la résidence alternée comme une expérience unique mais d'en explorer la diversité. Afin de réaliser ce programme, ce travail qualitatif pourrait être utilement complété par l'analyse quantitative d'un questionnaire dédié, qui permettrait de mesurer le poids des différentes variables évoquées dans l'explication des manières de vivre l'alternance.

Références bibliographiques

- Algava E., Penant S., Yankan L., 2019, En 2016, 400 000 enfants alternent entre les deux domiciles de leurs parents séparés, *Insee Première*, n° 1728.
- Belmokhtar Z., Cretin L., 2015, Le regard des divorcés sur la résidence de leurs enfants, *Infostat Justice*, n° 139.
- Berger L. M., Brown P. R., Joung E., Melli M. S., Wimer L., 2008, The Stability of Child Physical Placements Following Divorce: Descriptive Evidence From Wisconsin, *Journal of Marriage and Family*, vol. 70, p. 273-283.
- Bernardi L., Mortelmans D., 2021, *Introduction: Advances in Research on Shared Physical Custody Interdisciplinary Approches*, in Bernardi L., Mortelmans D. (eds), *Shared Physical Custody. Interdisciplinary Theoretical and Empirical Insights in Custody Arrangements*, Londres, Springer, p. 5-22.
- Bessière C., Biland É., Fillod-Chabaud A., 2013, Résidence alternée : la justice face aux rapports sociaux de sexe et de classe, *Lien social et Politiques*, n° 69, p. 125-143.
- Bjarnason T., Arnarsson A., 2011, Joint Physical Custody and Communication with Parents: A Cross-National Study of Children in 36 Western Countries, *Journal of Comparative Family Studies*, vol. 42, n° 6, p. 871-890.
- Bloch K., 2021, En 2020, 12 % des enfants dont les parents sont séparés vivent en résidence alternée, *Insee Première*, n° 1841.
- Bonvalet C., Clément C., Ogg J., 2011, *Réinventer la famille. L'histoire des baby-boomers*, Paris, Presses universitaires de France.
- Brunet F., Kertudo P., Malsan S., 2008, Étude sociologique sur la résidence en alternance des enfants de parents séparés, *Dossiers d'études*, Caisse nationale des Allocations familiales, n° 109.
- Cadolle S., 2011, *Partages entre pères et mères pour la résidence en alternance des enfants et recomposition des rôles de genre*, in Martial A., Belleau H. (dir.), *Aimer et compter ? Droits et pratiques des solidarités conjugales*, Québec, Presses de l'université de Québec, p. 163-181.
- Cadolle S., 2010, La résidence alternée, fin de la différence entre pères et mères ?, *Journal français de psychiatrie*, n° 37, p. 29-32.
- Cadolle S., 2008, La résidence alternée, ce qu'en disent les mères ?, *Informations sociales*, vol. 149, p. 61-81.
- Cancian M., Meyer D., Brown P., Steven T., 2014, Who Gets Custody Now? Dramatic Changes in Children's Living Arrangements After Divorce, *Demography*, vol. 51, p. 1381-1396.
- Céroux B., 2014, Paternité au quotidien et résidence alternée, *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 117, p. 17-28.
- Céroux B., Hachet B., 2019, Dix ans de partage des allocations familiales dans le cadre de la résidence alternée, *L'essentiel*, n° 184.
- Durkheim É., 1892, La famille conjugale, *Revue Philosophique*, vol. 90, p. 2-14.
- Dusfresne M., Palma H., 2002, Autorité parentale conjointe : le retour de la loi du père, *Nouvelles Questions Féministes*, n° 21, p. 31-54.
- Gerson K., 2010, *The Unfinished Revolution. Coming of age in a new era of gender, work, and family*, New York, Oxford University Press.
- Guillonnet M., Moreau C., 2013, *La résidence des enfants de parents séparés. De la demande des parents à la décision du juge. Exploitation des décisions définitives rendues par les juges aux affaires familiales au cours de la période comprise entre le 4 juin et le 15 juin 2012*, Rapport du ministère de la Justice, Direction des affaires civiles et du sceau, www.justice.gouv.fr/art_pix/1_rapportresidence_11_2013.pdf (consulté le 6 mai 2021).
- Hachet B., 2021, The Different Ways of Implementing Shared Physical Custody in the French Context, in Bernardi L., Mortelmans D. (Eds), *Shared Physical Custody. Interdisciplinary Theoretical and Empirical Insights in Custody Arrangements*, Londres, Springer, p. 249-267.
- Hachet B., 2017, L'alternance et ses moments. Âge, genre et temporalités de la résidence alternée, *Enfances Familles Générations*, n° 27.
- Hachet B., 2014, Les calendriers et les agendas de la résidence alternée. Structure et plasticité des territoires temporels des parents, *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 117, p. 29-44.
- Haicault, M., 1984, La gestion ordinaire de la vie en deux, *Sociologie du travail*, n° 26, p. 268-277.
- Hochschild A., 2003, Travail émotionnel, règles de sentiments et structure sociale, *Travailler*, vol. 9, n° 1, p. 19-49.
- Kitterod R., Lyngstad J., 2012, Untraditional Caring Arrangements among Parents Living Apart: The case of Norway, *Demographic Research*, vol. 27, n° 5, p. 121-152.
- Le Collectif Onze, 2013, *Au tribunal des couples. Enquête sur des affaires familiales*, Paris, Odile Jacob.
- Lesnard L., 2009, *La Famille désarticulée. Les nouvelles contraintes de l'emploi du temps*, Paris, Presses universitaires de France.

- Michaud-Delahaye P., 2009, La résidence alternée ouvre des perspectives de métissage singulier, *Spirale*, vol. 49, n° 1, p. 153-161.
- Neyrand G., 1994, *L'enfant face à la séparation des parents. Une solution, la résidence alternée*, Paris, La Découverte.
- Neyrand G., Poussin G., Wilpert M. D., 2015, *Père, mère, après séparation. Résidence alternée et coparentalité*, Toulouse, Érès.
- Nielsen L., 2013, Shared Residential Custody: Review of the research (Part I of II), *American Journal of Family Law*, n° 26, p. 61-71.
- Nielsen L., 2018, Joint Versus Sole Physical Custody: Children's Outcomes Independent of Parent-Child Relationships, Income, and Conflict in 60 Studies, *Journal of Divorce & Remarriage*, vol. 59, p. 247-281.
- Parsons T., Bales R., 1955, *Family, Socialization and Interaction Process*, Illinois, The Free Press.
- Régnier-Loilier A., 2013, Quand la séparation des parents s'accompagne d'une rupture du lien entre le père et l'enfant, *Populations et Sociétés*, n° 500.
- Sodermans A. K., Botterman S., Havermans N., Matthijs K., 2015, Involved Fathers, Liberated Mothers? Joint Physical Custody and the Subjective Well-Being of Divorced Parents, *Social Indicators Research*, vol. 122, n° 1, p. 257-277.
- Thomson E., Turunen J., 2021, Alternating Homes – a New Family Form – the Family Sociology Perspective, in Bernardi L., Mortelmans D. (eds), *Shared Physical Custody. Interdisciplinary Theoretical and Empirical Insights in Custody Arrangements*, London, Springer, p. 23-36.
- Vincent J., 2018, La mise à l'épreuve des cadres temporels de la recomposition familiale : les effets de la naissance d'un enfant commun en famille recomposée, *Enfances Familles Générations*, vol. 29.
- Virost P., 2021, Grandir dans un territoire rural : quelles différences de conditions de vie par rapport aux espaces urbains ?, *Études & Résultats*, n° 1189.
- Voléry I., 2011, *Le couple relationnel à l'épreuve des partages financiers, séparation conjugale, entretien de l'enfant et inégalités sexuées*, in Martial A., Belleau H. (dir.), *Aimer et compter ? Droits et pratiques des solidarités conjugales*, Québec, Presses de l'Université de Québec, p. 204-223.
- Woolf V., 2020[1929], *Une chambre à soi*, Paris, Le livre de poche.